

Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales

Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales

Band: 70 (2012)

Heft: 1

Artikel: Au-delà des frontières, synthèse et défis

Autor: Baranzini, Roberto / Swaton, Sophie

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-390890>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AU-DELÀ DES FRONTIÈRES, SYNTHÈSE ET DÉFIS

ROBERTO BARANZINI

Centre d'études interdisciplinaires Walras Pareto, Université de Lausanne
roberto.baranzini@unil.ch

SOPHIE SWATON

Centre d'études interdisciplinaires Walras Pareto, Université de Lausanne
sophie.swaton@unil.ch

La récente publication par la Commission européenne d'une définition des entreprises sociales en souligne davantage l'actualité¹. Néanmoins, cette définition utilise indifféremment les concepts de social business et d'entreprise sociale, réitérant de la sorte les ambivalences et les confusions idéologiques souvent associées à cette notion. C'est ce que souligne le réseau EMES dont la réaction suivant la publication est immédiate²: « While “social enterprise” has been systematically studied as a European phenomenon for over 15 years, the more recent expression “social entrepreneurship” originated in the Anglo-Saxon (mainly American) context, it was spread around the world by key actors such as Ashoka and NEsST and it often tends to emphasize the role played by single “social entrepreneurs”. As for the expression “social business”, it can be interpreted as any type of business present in the market with a social purpose and it may suggest the best way to establish this type of enterprise is the shareholders company. These two concepts disregard the fact that the European experiences in this field are organised (and ruled by several national laws) mainly as cooperatives, associations and social enterprises based in the social economy. The use of the expression “social business” instead of that of “social enterprise” entails a risk of overlooking organisations devoted to the delivery of welfare services in an entrepreneurial way, and causes a reduction in the impact sought by the policies and tools proposed by the European Commission». Notons que cette réaction s'inscrit dans une optique constructive de collaboration et d'espace de discussion³: « The definition of social enterprise proposed in the Social Business Initiative communication is a positive step towards recognising the specificity of this type of organisation, as it correctly addresses the three key dimensions that distinguish a social enterprise (entrepreneurial activity, social aims, and participatory governance). However, this definition could be further refined by building on the work conducted by EMES on

¹ Commission Européenne, Bruxelles, le XXX COM (2011) 682/2, Communication de la Commission au Parlement Européen, au Conseil, au Comité Economique et social européen et au comité des régions, Initiative pour l'entrepreneuriat social, Construire un écosystème pour promouvoir les entreprises sociales au cœur de l'économie et de l'innovation sociales, SEC(2011) 1278. www.eco-public.lu/attributions/economie_solidaire/EU_doc.pdf

² EMES Position Paper on The Social Business Initiative Communication, Liège, 17 Novembre 2011. Disponible sur le site internet : www.emes.net

³ Ibid.

these issues». Les chercheurs du réseau EMES ont participé activement aux travaux de recherche à l'échelle européenne et largement promu cette valorisation des entreprises sociales aujourd'hui à l'honneur. D'où l'importance d'être vigilant sur le discours et de préciser exactement ce que l'on entend par le terme d'entreprise sociale. Nous avons choisi de mettre en relief la filiation avec l'ESS plutôt que la dimension philanthropique, tout en conservant une dimension d'ouverture comme en témoignent les contributions de ce numéro.

En effet, nous constatons une grande diversité parmi les acteurs de l'ESS, tant au niveau de la taille des organisations que de leur domaine d'activité et de leur statut juridique, élargi grâce à une perspective intégrant des valeurs incarnées dans des pratiques. Ainsi, la récente adhésion de la coopérative d'assurances La Mobilière à APRES-GE ne doit pas plus étonner que celle de la BAS. Au sujet de La Mobilière, troisième assureur en Suisse, un communiqué de presse de la Chambre de l'ESS a été diffusé⁴: «Nous sommes très heureux d'accueillir un des grands acteurs coopératifs historiques de Suisse» a déclaré Thierry Pellet. La Mobilière a en effet été fondée en 1826. «Cette adhésion est pour nous en cohérence avec nos valeurs» a précisé Denis Hostettler, agent général de la Mobilière à Genève. «Nous démontrons ainsi que nos valeurs ne sont pas un argument marketing, mais bel et bien au cœur des pratiques de notre assurance». Avec son autofinancement total et son ancrage coopératif caractérisé par l'absence d'actionnaires, la Mobilière a pu redistribuer ces 10 dernières années 500 millions de francs à ses assurés, et distribuera à nouveau 125 millions de francs dans les 12 prochains mois. Sa stabilité, son orientation à long terme et durable ainsi que ses préoccupations écologiques lui donnent toutes les caractéristiques d'une organisation de l'économie sociale et solidaire.

Concernant la BAS, il s'agit d'une société anonyme, qui s'inscrit et revendique néanmoins son appartenance et sa filiation à l'ESS, en l'occurrence à travers les Chambres genevoises et vaudoises comme explicité par Dominique Roten.

Mais l'ESS concerne également des acteurs de taille plus modeste et s'étend dans des domaines d'activité variés. Ce constat s'applique au niveau européen. Si cette pluralité a pu, à l'instar des débats principalement français sur la forme juridique, être l'objet de critique déclarant que l'ESS était un «secteur fourre-tout», nous avançons l'argument inverse. De notre point de vue, ce qui fait précisément la force de cette «autre» économie concerne sa force de rassemblement compte-tenu des divergences internes: l'ESS regroupe des acteurs hétérogènes mais volontaires pour adhérer à des critères alliant rentabilité et dimension sociale, intérêt collectif et pratiques démocratiques.

Un mot méritait donc d'être à l'honneur: «solidaire». Si l'ESS est solidaire, elle n'est l'apanage ni du «palliatif» ni du «supplétif», comme argumenté par Jean-Michel Servet, mais active la dimension de réciprocité dans une perspective réflexive et non strictement exhaustive du terme. Il y a bien une «dynamique d'ensemble» dans laquelle se déploie la solidarité, créant une interdépendance entre les personnes et la société posées ensemble «comme Tout», au-delà d'une perspective dichotomique et réductrice marché-Etat. Si chaque époque tente de donner «de nouveaux visages à la solidarité», notamment pour venir en aide aux «nouveaux pauvres», «faire ainsi acte de solidarité constitue un ajout, un accessoire par rapport au système dominant fondé sur la lucrativité» et risque même d'enfermer les béné-

⁴ Disponible en ligne sur le site www.apres.ch

ficiaires dans une relation de dépendance. L'intensité de la solidarité requis ici ne suffit pas à la reconnaissance d'un «véritable devoir-besoin solidarité» dans lequel réside «l'esprit de réciprocité». Pour être solidaire, la protection doit donc être d'abord réciproque, sachant qu'aucune institution ne peut prétendre correspondre parfaitement à ce critère, impliquant des degrés: c'est moins l'opposition entre lucrativité et solidarité qu'il importe de sonder mais leur «coexistence possible», voire complémentaire.

Au-delà des frontières théoriques de l'ESS on peut même déclarer, avec Patrice Meyer-Bisch que cette dernière s'inscrit dans la recherche d'un équilibre entre concurrence et coopération et ajouter à la réciprocité le facteur des libertés. Ainsi, la solidarité pourrait se définir comme «la réciprocité dans les responsabilités».

Sur le terrain, cela signifie que ces organisations tentent de mettre concrètement en œuvre des espaces de participation, de promotion de l'égalité homme - femme ou encore de développement durable en favorisant, par exemple, une mobilité douce. Cependant, il n'existe pas de modèle standard: chaque organisation possède son propre rythme et sa particularité. Pour Christophe Dunand, l'un des fondateurs d'APRES-GE, il s'agit d'ouvrir et non d'exclure, offrant ainsi aux organisations membres la possibilité de mettre en place progressivement les critères non exigeants à l'entrée comme le précise Thierry Pellet. En d'autres termes, ceux de Mathieu Jacquesson, dans les entreprises sociales, l'ESS est «intégrée» et non «imposée de manière radicale».

Dès lors, l'un des enjeux pour l'ESS, au-delà de la Suisse romande et des frontières européennes, pourrait bien concerter l'instauration d'une forme de label ESS afin d'allier, selon le bon mot de Denis Stokkink, «image et identité». A ce titre, En matière de défi, Denis Stokkink, Audrey Houssiere et Nicolas Maurice-Demouroux évoquent l'échéance majeure de cette année 2012 marquée par le sommet mondial qui se tiendra à Rio. Un enjeu de taille pour l'Europe qui a un modèle d'entreprise sociale innovant à défendre.

Nous en relèverons un autre, soulevé aux récentes Rencontres du Mont Blanc à Chamonix et ayant fait l'objet d'un atelier spécial: L'ESS et les femmes. Un nouveau défi pour l'ESS et qui sera rappelé à Rio cette année via le document d'orientation, est que les femmes soient davantage représentées sur un plan politico-économique. Soulignons, à travers la présentation de l'incubateur ESSAIM, que Mathieu Jacquesson, lui-même entrepreneur⁵, a mis à l'honneur des femmes qui, à l'instar d'Aurore Bui, illustrent une manière originale et efficace de combiner différentes exigences⁶.

Reste, au niveau politique et mondial, à promouvoir et encourager ces initiatives féminines, comme en atteste le mouvement des coopératives de femmes aux Philippines, en Amérique du Sud et en Afrique. En ce sens, l'ESS représente une économie vers laquelle elles se tournent plus spontanément, et qui, dès lors, devrait leur permettre de se faire davantage entendre en ses propres instances. C'est un défi que l'ESS partage avec les femmes d'ailleurs, pour s'affranchir, selon la formule de Hugues Sybille, du statut de «nain politique». A ce titre, la reconnaissance institutionnelle et académique des entreprises sociales inscrites dans son sillon constitue une avancée de taille pour l'ESS.

⁵ Il a fondé sa propre entreprise de magasin éphémère en 2011 à Genève: The Square www.thesquare.ch

⁶ Nous citerons au passage, membres d'APRÈS, Corinne Leuridan, coordinatrice de Voie F, entreprise de formation spécialement centrée sur les femmes et Laura Venchiarutti-Tocmacov, directrice de l'Association Pro-Jet.

